

Agrément d'association de défense de l'environnement !

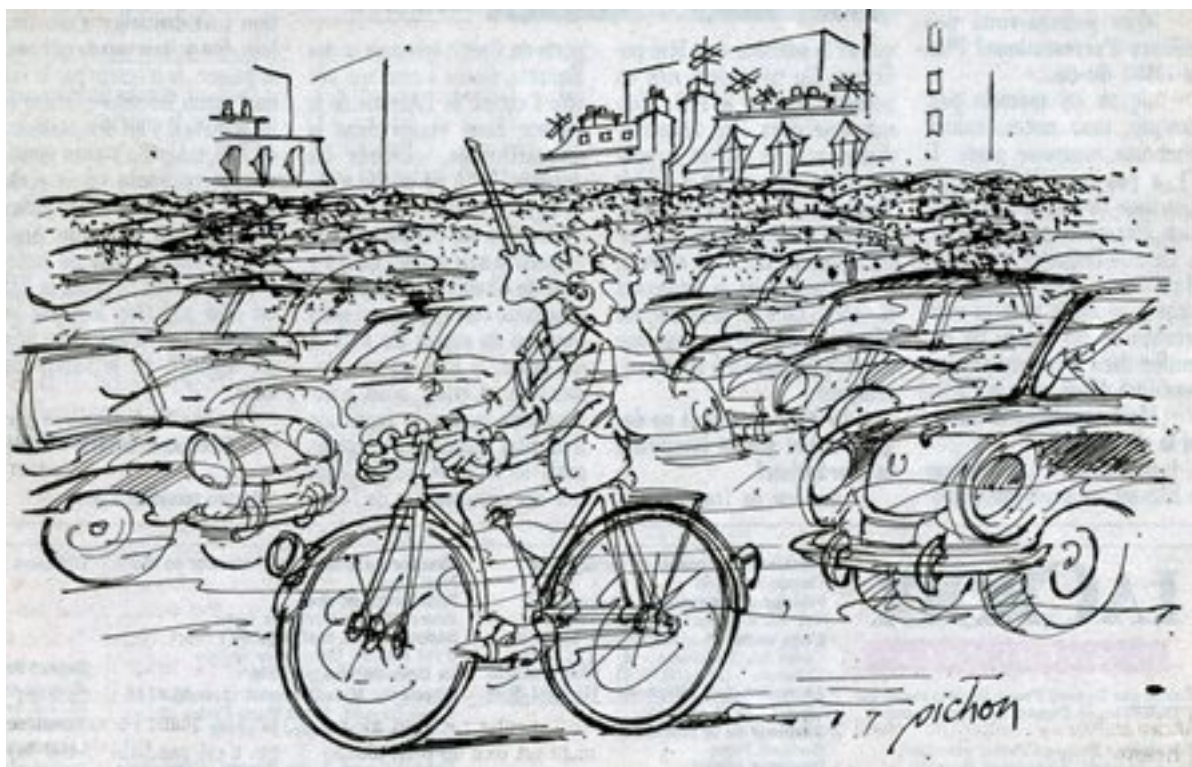
Écrit par Lucien

Jeudi, 10 Avril 2014 06:35 - Mis à jour Jeudi, 10 Avril 2014 06:49

Au terme d'une procédure inutilement longue et lourde REVV perd l'agrément d'association de défense de l'environnement !

Notre démarche de renouvellement fut plus longue et laborieuse que la demande d'agrément initiale. Rappelons que REVV avait obtenu cet agrément en 1999 après le dépôt d'un dossier volumineux. A l'époque le Préfet J-P Marquie avait accepté notre demande malgré l'avis défavorable de la Mairie de Valence. Mais aujourd'hui ce ne sont pas les élus mais l'Administration qui nous oppose un refus !

Notre dossier de renouvellement déposé en mai 2012 a fait l'objet de nombreuses demandes de pièces complémentaires sur près de deux ans (cf. annexe jointe), alors même que notre mode de fonctionnement est parfaitement démocratique et transparent. Toutes les informations concernant la vie de l'association sont à la portée de tous (et donc de la DREAL Rhône-Alpes) sur notre site : nos bulletins REVVeries, les compte-rendus de nos CA, etc. Plusieurs de nos courriels comportant les pièces réclamées ne sont pas arrivés à leurs destinataires, ce que nous n'avons compris que tardivement et qui a provoqué des retards dans l'instruction de notre dossier. Apparemment la révolution numérique n'a pas pénétrée les couches profondes de l'Administration !



Agrément d'association de défense de l'environnement !

Écrit par Lucien

Jeudi, 10 Avril 2014 06:35 - Mis à jour Jeudi, 10 Avril 2014 06:49

Sur le fond il nous semble toujours évident qu'en incitant nos concitoyens à moins utiliser leur voiture au profit du vélo, de la marche à pied et des Transports en commun, nous contribuons à limiter les pollutions, les émissions de GES, et nous agissons en faveur de l'environnement. Mais les règles administratives ont changé. N'étant pas juristes mais des militants bénévoles, nous n'avons pas su apprécier la portée de ces changements. Les associations de défense de l'environnement doivent désormais agir dans un cadre départemental ce qui doit être clairement prévu dans leurs statuts. Or même si de fait REVV a une antériorité et une position de leader dans la Drôme (et l'Ardèche), nos statuts ne concernent que l'agglomération valentinoise. Par ailleurs nous n'avons aucunement l'intention de nous substituer aux autres associations de vélo urbain de la Drôme de Romans, Crest, Montélimar, Tain-Tournon et Die, avec lesquelles nous entretenons des relations amicales.

De fait de très nombreux services administratifs (la Préfecture de la Drôme, la DDT Drôme, la DDT Ardèche, la DDFiP Drôme, la DREAL Région Rhône-Alpes, etc.) ont eu à se prononcer sur notre dossier. Rappelons qu'il ne s'agissait que d'une simple demande de renouvellement! Il reste que chaque fonctionnaire concerné est dans son rôle. C'est la structure administrative qui est lourde et tatillonne. Cependant certains intervenants ont eu tendance à en rajouter. C'est ainsi que la DDT Ardèche s'est inquiétée des subventions reçues pour faire tourner notre atelier de réparation, alors même que notre atelier s'autofinance sans subvention. Mais surtout, la responsable de la DREAL Rhône-Alpes a sollicité des pièces complémentaires jugeant insuffisante l'analyse effectuée par les services locaux (à Valence) !

Pourquoi avoir sollicité d'emblée l'avis de plusieurs services avant de nous signifier in fine que nos statuts ne répondaient pas aux nouvelles règles ce qui était évident dès le départ ? Fallait-il attendre la dernière pièce manquante au dossier pour en faire le constat ? On est bien loin du "choc de simplicité" appelé de ses vœux par le président de la République, sans parler du coût de ces démarches pour l'administration...

Suite à ce refus, certains fonctionnaires désireux de nous aider nous ont invité à solliciter le classement en «Association Locale d'Usagers». Bons garçons nous avons saisi cette perche, et écrit une énième lettre dans ce sens pour clore notre démarche de manière positive.

Trop facile ! Un dernier courrier nous avise que notre dossier est à reprendre pour l'actualiser et que les communes ardéchoises ne sont pas concernées à l'exception de Guilherand-Granges, ce qui revient à ignorer nos autres adhérents Ardéchois (à St Péray, etc.).

Agrément d'association de défense de l'environnement !

Écrit par Lucien

Jeudi, 10 Avril 2014 06:35 - Mis à jour Jeudi, 10 Avril 2014 06:49

